## ... obligatoire : la déclaration de capture !

Avant toute pêche : ► Ma fiche récapitulative individuelle est nominative, j'inscrit mon nom dessus!

De la capture à la reprise de la pêche du saumon, 3 étapes à suivre dans l'ordre :

Quand?

dès sa capture, si le poisson est conservé sur place et avant tout transport, même à pied

▶ Je bague mon saumon

- n° de bague
- ▶ Je l'enregistre sur la fiche récapitulative individuelle : rivière
- date de capturerivière
  - département
    taille

Quand? Où?

avant de reprendre la pêche du saumon chez vous ou chez un dépositaire « migrateur »

- ▶ Je déclare ou fait déclarer en ligne sur le site : <u>www.declarationpeche.fr</u>
- Quand ? juste après la déclaration en ligne chez un dépositaire « migrateur »
  - ▶ Je ramène l'enveloppe avec les écailles chez un dépositaire
  - ► Le dépositaire me remet une enveloppe « renouvellement saumon», pour que je puisse retourner à la pêche
  - J'inscrits le nouveau n° de bague sur la fiche récapitulative individuelle avant de retourner à la pêche du saumon

## les dépositaires « migrateurs »

•				mat.
AAPPMA Avranches				
AVRANCHES	Décathlon	02 33 89 28 50	0	
AAPPMA Brécey				
BRECEY	Le Calvador Bar	02 33 90 69 49	0	
	Système U	02 33 48 73 71	0	
CUVES	Bar-tabac la Cuvée Normande	02 33 91 72 47	0	0
TIREPIED	Jack & Co	02 33 58 95 39	0	0
ST LAURENT-DE-CUVES	Bar-tabac le Papillon	02 33 59 80 60	0	0
AAPPMA Ducey				
DUCEY	Bar des sportifs - PMU	02 33 48 46 73	0	0
	Tabac de la Fontaine	02 33 48 27 43	0	
AAPPMA St Hilaire-du-Harcouët				
ST HILAIRE-DU-HARCOUËT	Chasse-pêche-Univers J. Denys	02 33 49 42 88	0	
AAPPMA Sourdeval				
SOURDEVAL	Bar Le Saint-Lys	09 87 31 96 86	0	



Attention, car toute omission de l'un de ces points

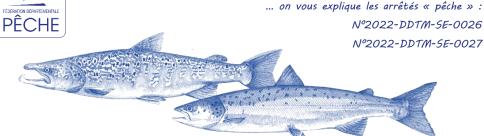
constitue

une

infraction

Ne pas jeter sur la voie publique

Pêche des salmonidés migrateurs ···



## Sélune & Sée 2022



## ... alors, les points essentiels



Obligatoire : la Cotisation Pêche Milieu Aquatique « migrateurs » *Ajout possible à <u>toutes</u> les cartes* 



pêche du saumon : Wading interdit Art. L 436-4 C.Env.



6 saumons maximum, dont ...

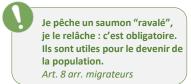




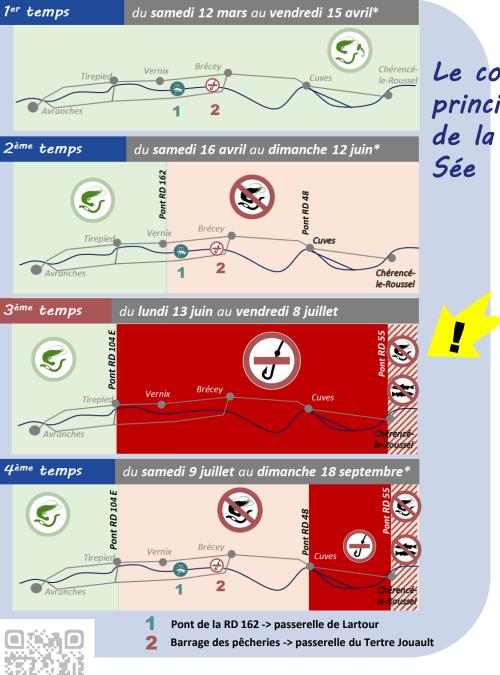
pêche du saumon : Déclaration de capture obligatoire. Cf. page 4 Art. R 436-64 & -65 C.Env.

et les tailles de capture ?









...et clairement : où, ...quand & comment?

Le cours principal



Pêche à tous leurres





Interdiction de TOUTE PÊCHE au ver et la crevette



Réserve de pêche temporaire ou permanente Pêche interdite

PÊCHE

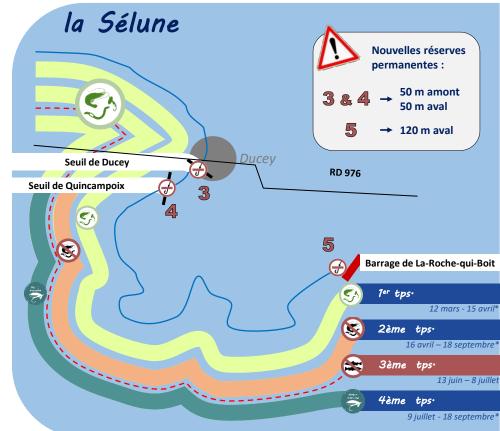


Pêche du saumon et de la truite de mer interdite



Parcours à la mouche artificielle fouettée uniquement

\*si TAC non atteint



www.peche-manche.com/la-peche-pratique/salmonides-et-migrateurs/